



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/66-

OBJET : ADOPTION D'UNE CHARTE DES ATSEM

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Madame l'Adjointe en charge des Ressources Humaines expose que l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) exerce des fonctions atypiques. Agent territorial intégré au système de l'Education Nationale, les axes de ses missions sont à la croisée des chemins. Il est à la fois spécialisé et polyvalent, affecté à des tâches sous l'autorité du Maire mais également, sur le temps scolaire, sous l'égide des enseignants. L'interaction de ces différents champs rend parfois complexe l'exercice leurs fonctions.

C'est ainsi qu'acter cette singularité et la faire émerger au sein d'une « Charte des ATSEM » peut être pertinent.

- Début 2022, une rencontre est organisée avec les directrices des écoles maternelles, les ATSEM, l'Inspectrice de l'Education Nationale, la Première Adjointe, La Directrice du Pôle Education et son Adjoint. Le moment a été à expliquer la nécessité de mettre en place une charte, les attendus, le contenu, le fonctionnement, ainsi qu'un rétroplanning de travail.

- Au printemps 2022, un projet de Charte a été travaillé avec les techniciens de l'Education Nationale. Des fiches récapitulatives ont été créées afin de rendre le travail de rédaction plus simple.

- La Charte a ensuite été présentée, en mai 2023 à l'ensemble des équipes : directeurs et enseignants des écoles maternelles, réalisée par l'IEN, en présence de la Première Adjointe et des équipes.

- Depuis la rentrée 2023, la charte des ATSEM est mise en œuvre.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240327-DELIB_24_66

Il s'agit dorénavant d'acter officiellement sa mise en place, étant entendu que des mises à jour seront proposées au besoin et à la faveur de sa mise en pratique dans les écoles. La Charte, présentée aux conseillers, a pour objectif de fixer notamment :

- Les rôles de chacun, y compris des ATSEM dans la partie pédagogique
- Les modalités d'exercice des missions, en complémentarité des enseignants, sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire

L'adjointe précise que la Charte a été validée au Comité Social Territorial du 25 mars 2024.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la charte des ATSEM telle qu'elle est présentée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pierre Serrus', written over a horizontal line.

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie Grosso', written over a horizontal line.

**Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 09/04/24 et de la publication
ou notification le**

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com